

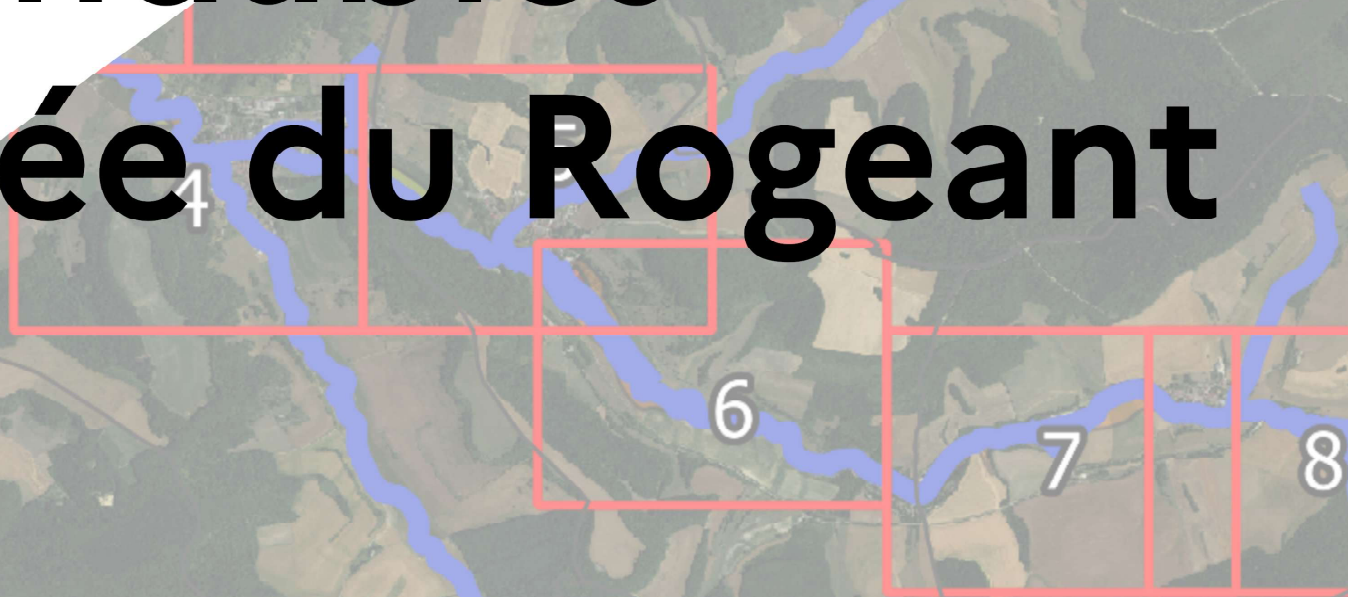


**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Atlas des zones inondables

de la vallée du Rogeant



DDT 52/SEF/BMAR - 10/21

Source : BDORTHO 2019, BDCARTO, BMAR

Qu'est-ce qu'un atlas des zones inondables (AZI) ?

L'atlas des zones inondables est un document cartographique de connaissance et d'information sur les zones inondables par débordement de cours d'eau.

Quel est l'objet d'un atlas des zones inondables ?

La connaissance des zones inondables répond à deux objectifs principaux relatifs au risque d'inondation : interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses où, quels que soient les aménagements, la sécurité des personnes ne peut être garantie intégralement et les limiter ainsi que les autoriser sous réserve d'une bonne prise en compte du risque dans les autres zones inondables ; préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues pour ne pas aggraver les risques pour les zones situées en amont et en aval.

Aussi, un atlas des zones inondables a pour objet de porter à la connaissance des services de l'État, des collectivités et du public des éléments **d'information sur le risque d'inondation sous forme de cartes.**

Il permet d'orienter les réflexions relatives à l'aménagement du territoire mais également de répondre au droit des citoyens à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis (art. L. 125-2 du code de l'environnement).

Même si l'atlas des zones inondables ne constitue pas un document réglementaire directement opposable, il contribue à une prise en compte du risque d'inondation et selon les cas, il sert d'élément à l'utilisation de l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme dans l'application du droit des sols ainsi que dans la prise en compte des risques d'inondations dans les documents d'urbanisme

Enfin, les atlas des zones inondables permettent aux maires de mieux répondre à leur devoir de prévention du risque d'inondation (art. L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales) : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Légende

Axe de transport

 Autoroute

 Route européenne

 Nationale

 Départementale

 Itinéraire cyclable

 Voie verte

 Voie ferrée

 Aéroport et Piste d'aéroport

Zone d'activité ou d'intérêt

 Administratif ou militaire

 Culture et loisirs

 Gestion des eaux

 Industriel et commercial


 Religieux

 Santé

 Science et enseignement

 Sport

 Cimetière

 Poste de transformation

Construction linéaire

 Digue

 Jetée

 Passerelle

 Pont isolé

 Ponton

 Rempart

 Vanne

 Voie ferrée déposée

Limites administratives

 Limite départementale

 Limite communale

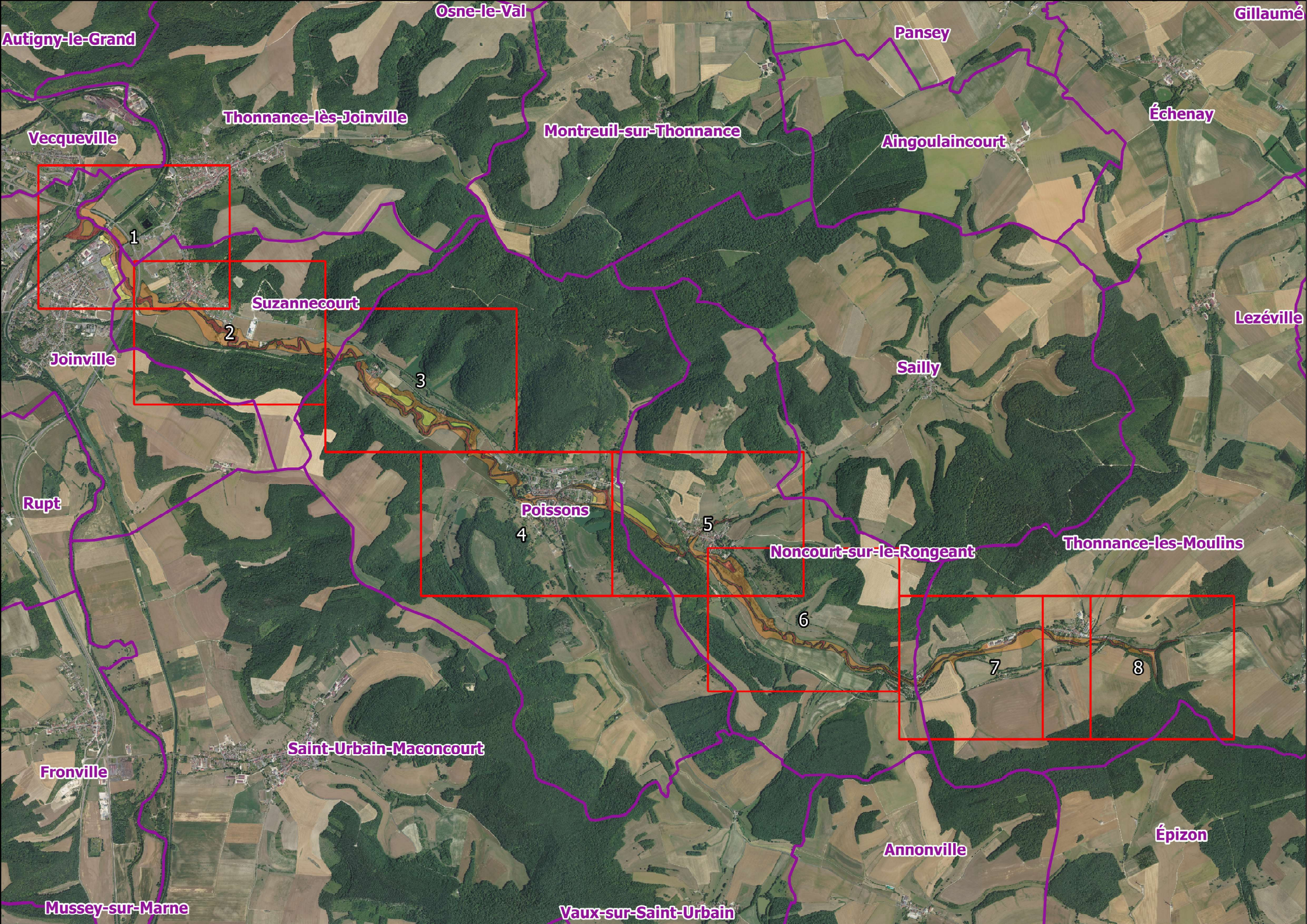
Aléa inondation

 Cours d'eau

 Aléa faible

 Aléa moyen

 Aléa fort



Autigny-le-Grand

Osne-le-Vâl

Panseay

Gillaumé

Thonnance-lès-Joinville

Montreuil-sur-Thonnance

Aingoulaincourt

Échenay

Vecqueville

1

Suzannecourt

2

3

Joinville

Sailly

Lezéville

Rupt

Poissons

4

5

Noncourt-sur-le-Rongean

Thonnance-les-Moulins

6

7

8

Saint-Urbain-Maconcourt

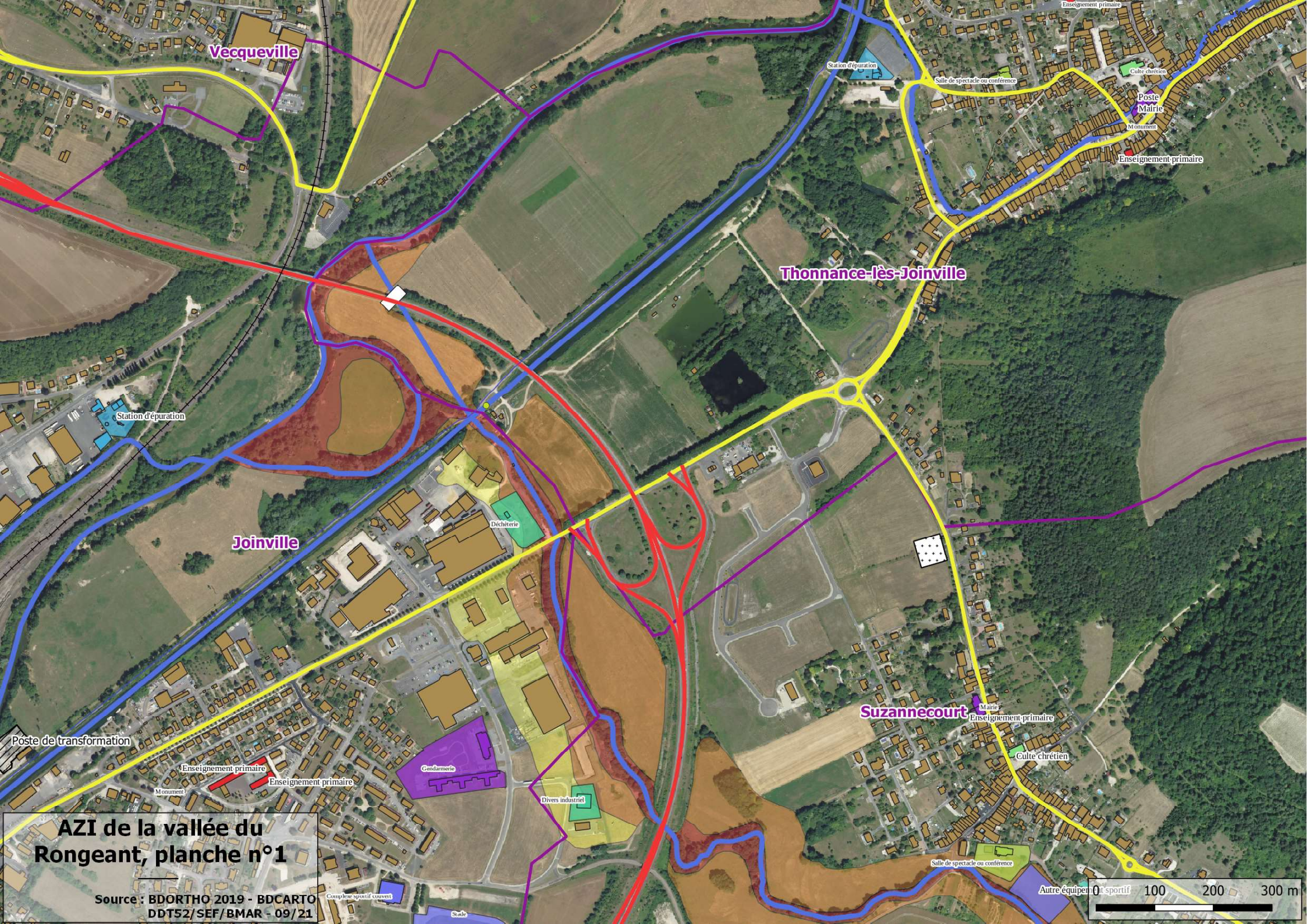
Fronville

Annonville

Épizon

Mussey-sur-Marne

Vaux-sur-Saint-Urbain



Vecqueville

Thonnance-lès-Joinville

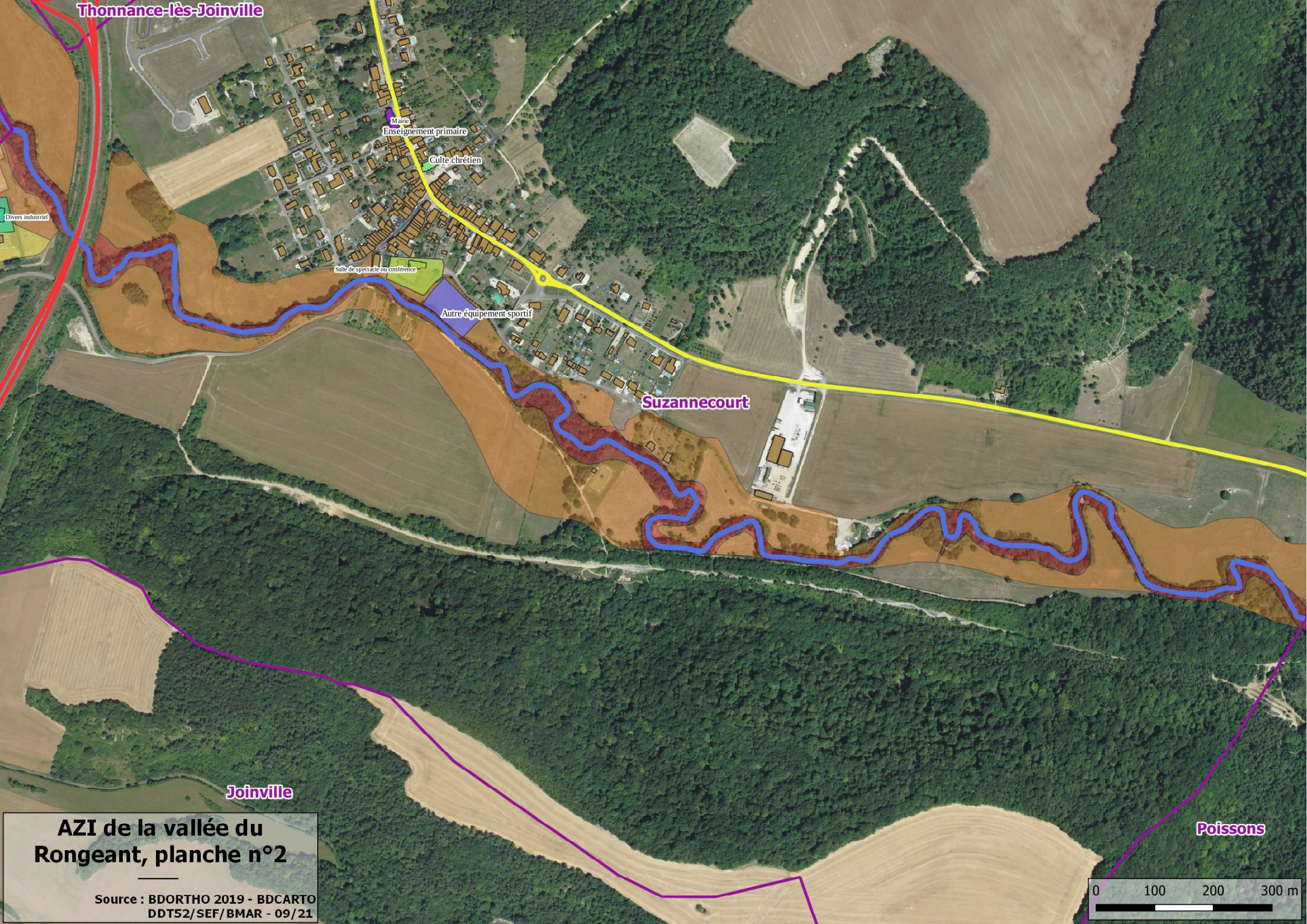
Joinville

Suzannecourt

AZI de la vallée du Rongeat, planche n°1

Source : BDORTHO 2019 - BDCARTO DDT52/SEF/BMAR - 09/21





Thonnance-lès-Joinville

Mairie
Enseignement primaire
Culte chrétien

Salle de spectacle ou conférence

Autre équipement sportif

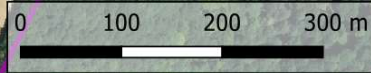
Suzannecourt

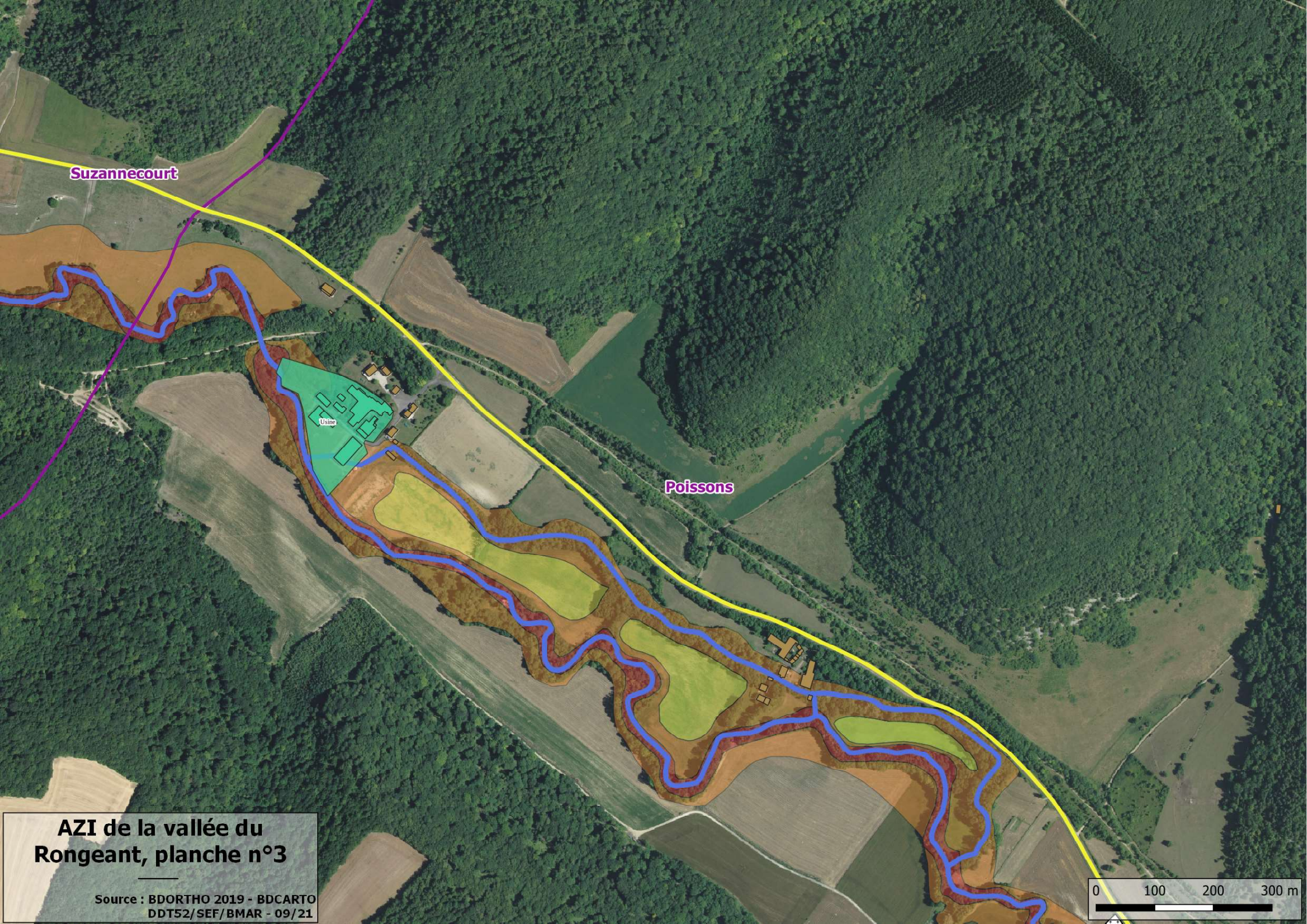
Joinville

Poissons

AZI de la vallée du Rongean, planche n°2

Source : BDORTHO 2019 - BDCARTO
DDT52/SEF/BMAR - 09/21





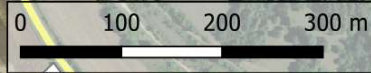
Suzannecourt

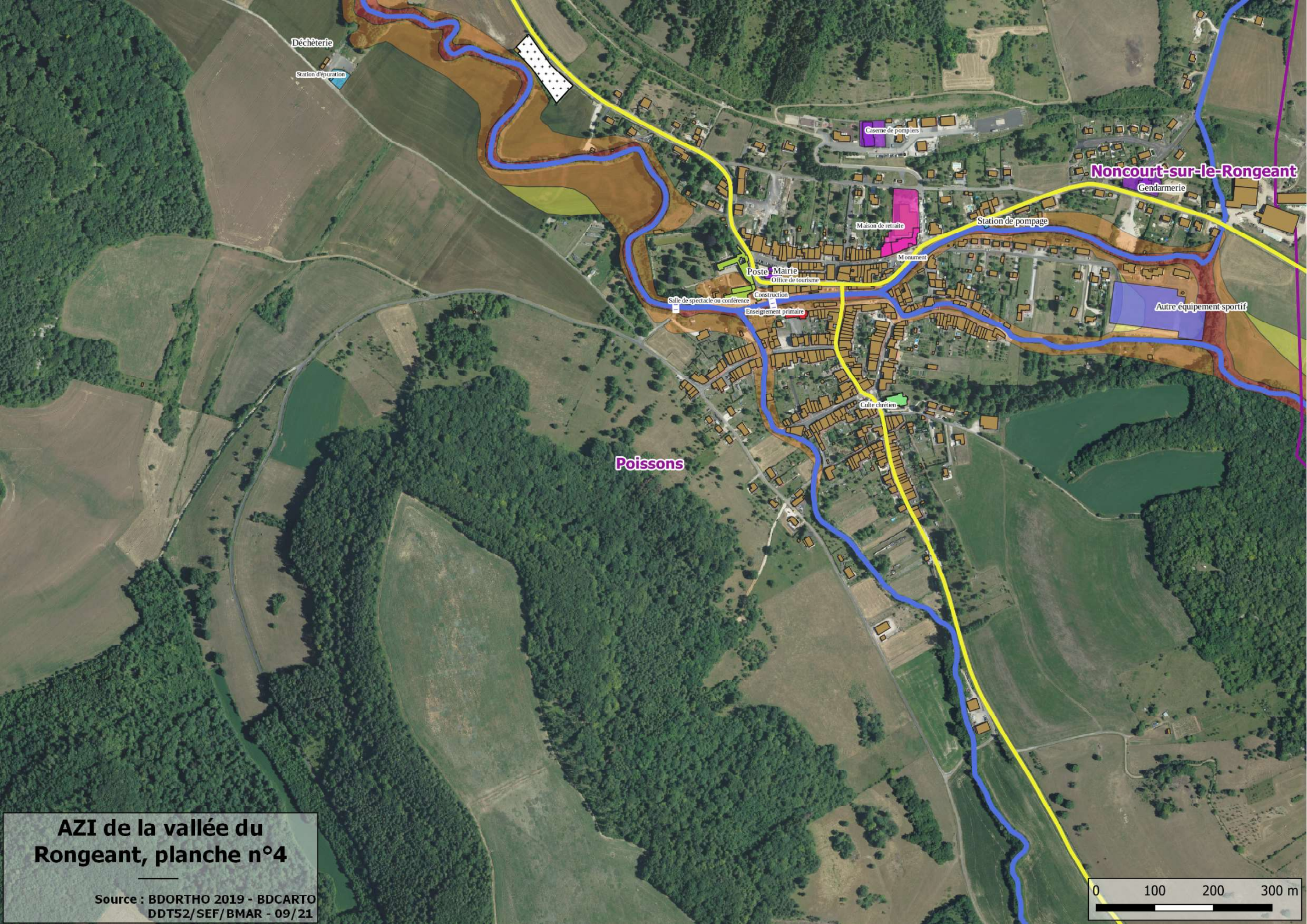
Usine

Poissons

**AZI de la vallée du
Rongean, planche n°3**

Source : BDORTHO 2019 - BDCARTO
DDT52/SEF/BMAR - 09/21





Déchèterie

Station d'épuration

Caserne de pompiers

Noncourt-sur-le-Rongean

Gendarmerie

Maison de retraite

Station de pompage

Monument

Poste Mairie

Office de tourisme

Salle de spectacle ou conférence

Construction

Enseignement primaire

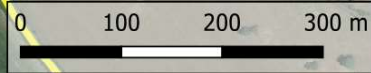
Autre équipement sportif

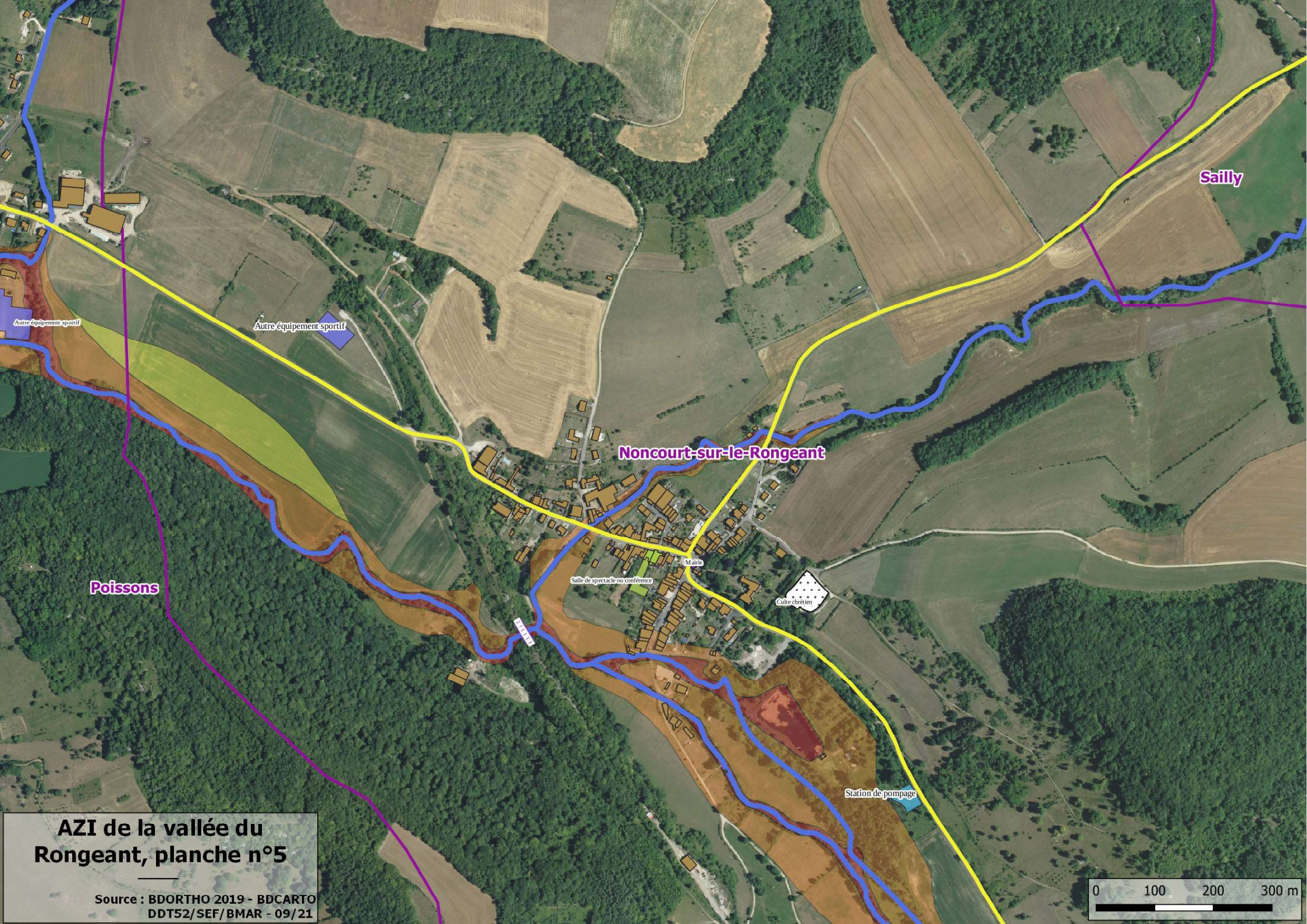
Culte chrétien

Poissons

AZI de la vallée du Rongean, planche n°4

Source : BDORTHO 2019 - BDCARTO
DDT52/SEF/BMAR - 09/21





Sailly

Noncourt-sur-le-Rongeanne

Poissons

Autre équipement sportif

Autre équipement sportif

Mairie

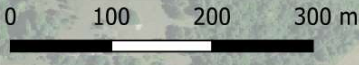
Salle de spectacle ou conférence

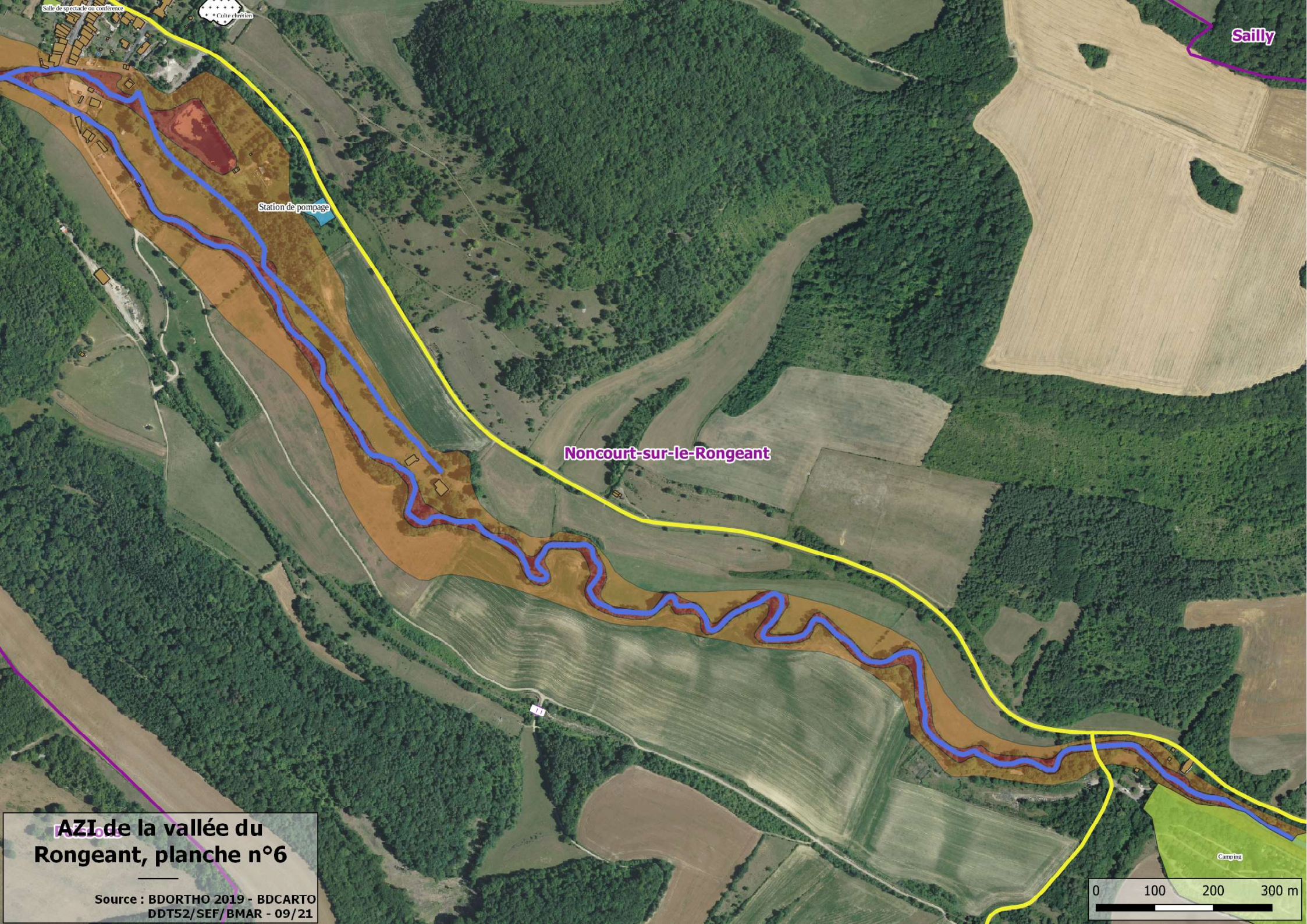
Culte chrétien

Station de pompage

AZI de la vallée du Rongeanne, planche n°5

Source : BDORTHO 2019 - BDCARTO
DDT52/SEF/BMAR - 09/21

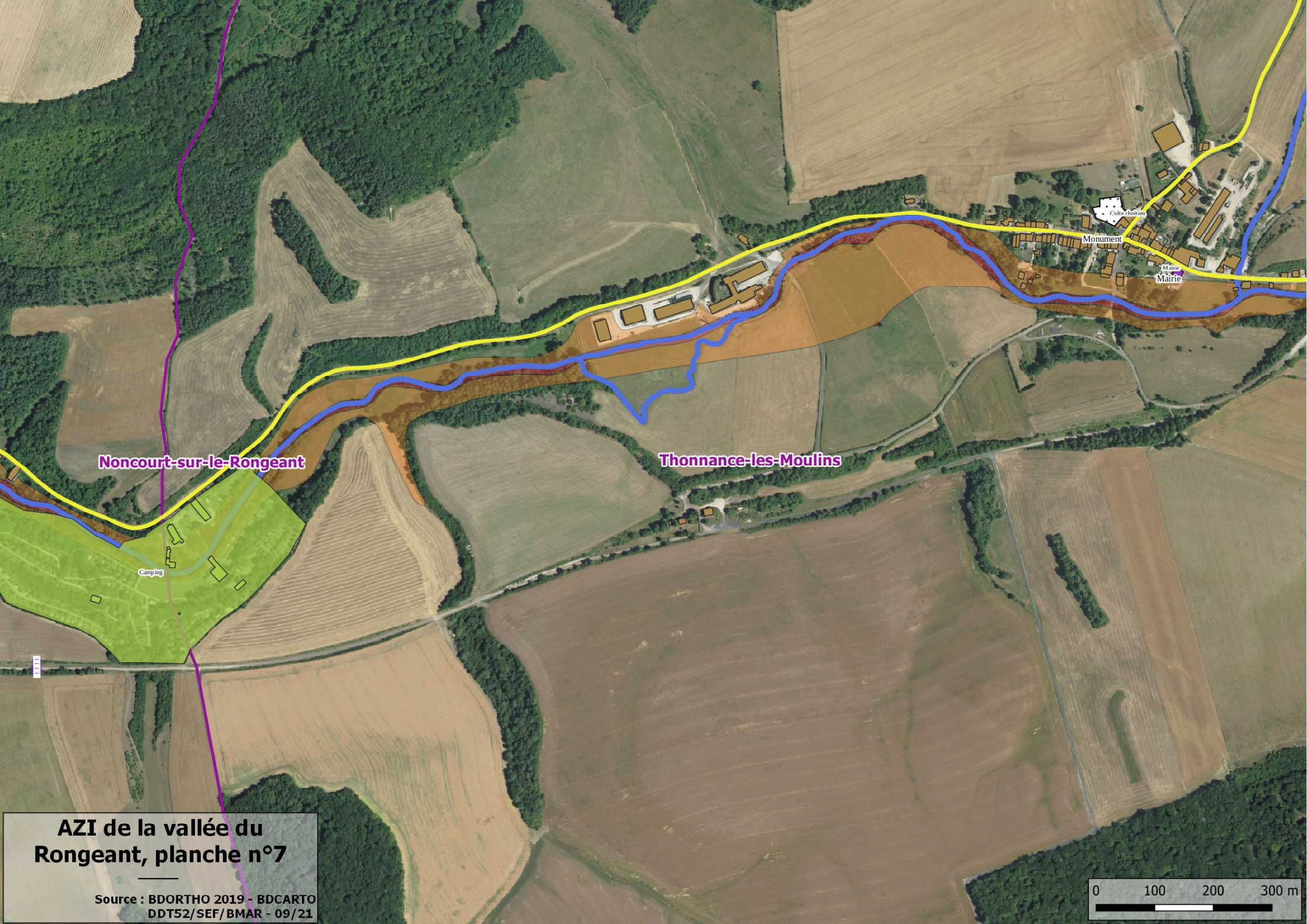




AZI de la vallée du Rongean, planche n°6

Source : BDORTHO 2019 - BDCARTO
DDT52/SEF/BMAR - 09/21





Noncourt-sur-le-Rongeant

Thonnance-les-Moulins

Camping

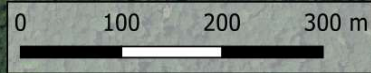
Culte chrétien

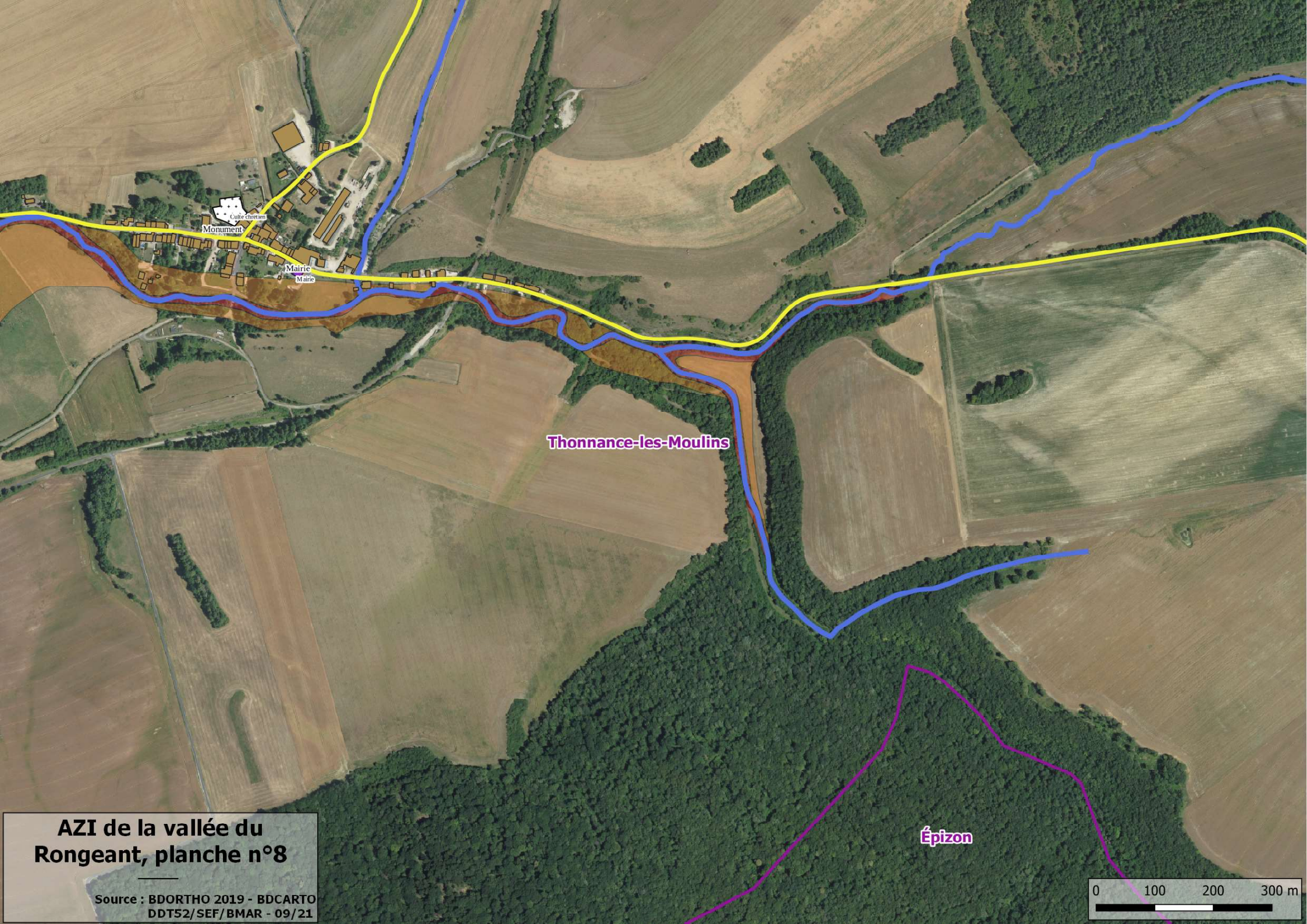
Monument

Mairie

AZI de la vallée du Rongeant, planche n°7

Source : BDORTHO 2019 - BDCARTO
DDT52/SEF/BMAR - 09/21





**AZI de la vallée du
Rongeanne, planche n°8**

Source : BDORTHO 2019 - BDCARTO
DDT52/SEF/BMAR - 09/21

Épizon

